

Mons^r. de Bourinquier au s^r. de
 Guillem Guiller ebba.

J'é ne scauray vous dire comme ce m'est chose
 fastidieuse et importante de voir que par dola, sans
 sujet, sans utilité et sans raison l'on s'opiniâtre
 à vouloir faire tort au bon Prince d'orange, et que
 tant vos remontrances, Monsieur, que celles de tant
 de seigneurs sages et experts qui lui veulent du bien,
 y trouvent toujours les oreilles fermées. Aducine
Religio potuit suadere meliorum, et Rex non modo
magnitudine sed et aequitate et moderatione animi
ab hominum memoria maximus, sius falsa specie
se id abduci patietur, ut in Pupillum sibi sanguine
junctum, in Repub. amissima ad principes ipsi natum
et magnis suorum erga Regnum Gallie meritis
commendatissimum injurias esse. Quid, potius quam
non eos exculturo qui nomine Religionis in hac
causa abutuntur, et privati cupiditatibus stent.

Est il possible que la Religion puisse donner
 de si mauvais conseil, et faire qu'un Roy qui
 est le plus grand que l'oy ayt veu de son temps
 d'homme non seulement en Courage mais aussi
 en Justice et Tempérance, au moyez d'un faulx

1. 24. V
semblant de cette Religion se laisser porter à
vouloir plus tost faire tort et dommage à un jésuite
qu'à un qui, luy touchez de procès parcutages, et
se trouvoient sur plus hauts, approuvés dans un
Etat tout ami de sa Ma^{te}. et après, luy doibt
estre et tres grande recommandation à raison de
grande utilité de ses services à l'endroit de la
France, que de se preser point l'oreille à ceux
qui en cest affaire abusent du nom de la Religion
et faussent de leurs propres intérêts?

J'espère qu'à la fin le Roy ne voudra pas souffrir
que ce soit luy soit fait, et qu'un tel broüille
d'injustice manifeste obscurisse la splendeur de
son nom et de ceste gloire qui en ces pais j'y est
saisie des yeux et des cœurs de tout le monde.
J'en attends avec impatience de meilleures nouvelles
que ne portent les faux bruits qu'on en a fait
courir.

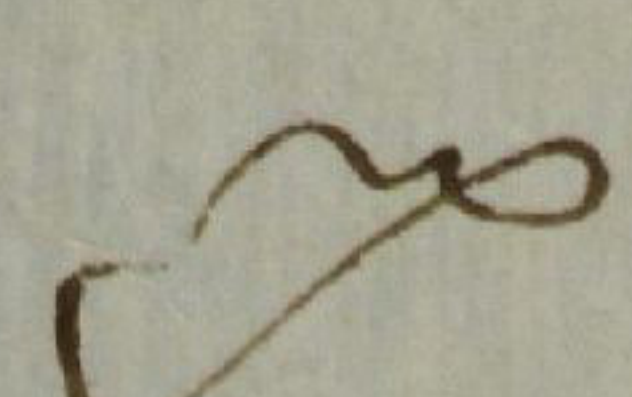
D'icy je n'en sache gueres dignes de votre courtoisie,
sinon qu'il s'agit de derniers ordres envoyez à nos
Ambass^{ades} en Angleterre, dans peu de jours nous
attendons un Traicté conclu de ces quartiers là.
Celuy de France a esté ratifié unanimement par
tous les Princes, et avec des moignes de satisfaction.
Si l'on suit l'advis de la Hollande, la ratification

qui s'envoie à M. Borrell sera accompagnée
de nouveaux ordres, pour entrer en conférence
avec le Roy (suivant les ouvertures qui nous en
seront faites à notre départ) sur la sûreté de
la Mer Méditerranée, et pour offrir par auance
une obligation réciproque de ne traiter point
avec les Villes des Pirates, qu'à des conditions
qui puissent assurer la Navigation et le Commerce.
et ne rien conditionner que par ensemble.

La ratification du Roy de Portugal va venir.

J'ay déjà bien parlé plusieurs fois pour ceux de
l'ordre de Malte, et me crain de le faire;
D. soit que Monsieur de Lionne n'aura
pas sujet de me reprocher qu'en cela j'eusse manqué
à ma parole donnée.

Sur ce que j'ay rapporté de ce qu'on nous avoit
dit en France touchant l'échange de Raubersin,
pour vider le différend avec le duc de Neubourg
au moyen de quelque acquisition sur Viller de
Hollande j'en témoigne assez d'inclination.

On paye les arriérés du Prince de Taris
non obstant son absence, et la révolution de
l'Etat au contraire. 

[Faint, illegible handwritten text in Dutch, likely a letter or document.]

1110